

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada (autre nom utilisé par AIG Commercial Insurance Company of Canada)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 31 octobre 2008, le permis d'assureur de La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada pour y ajouter les catégories d'assurances aviation, contre le bris des machines, crédit, ainsi que maritime et autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, dans les catégories d'assurances suivantes :

- | | | |
|---|----------------------------------|------------------|
| - Contre la maladie
ou les accidents | - Biens | - Garantie |
| - Automobile | - Contre le bris des
machines | - Responsabilité |
| - Aviation | - Crédit | - Maritime |

Le représentant principal au Québec est monsieur Serge R. Léger du Groupe American International, dont l'établissement d'affaires est situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec), H3A 3H3.

Le siège de l'assureur est situé au 145 Wellington Street West, 14e étage, Toronto (Ontario) M5J 1H8.

Fait le 31 octobre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.